



Le Maire soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 13/04/2022, et publié le 14/04/2022 est exécutoire.

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU JEUDI 07 AVRIL 2022

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Date de la convocation	Affichage de la convocation
29	20	8	1	31 mars 2022	31 mars 2022

Budgets primitifs 2022 : budget principal Ville

L'an deux mil vingt-deux le jeudi sept avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

PRÉSENTS :

Emmanuel RIOTTE, Jacqueline CHAMPION, Florence COMBES, Jean-Claude LAUNAY, Raphaël FOSSET, Lionel DELHOMME, Marie-Catherine MALTRE-PIREYRE, Noura ANGLADE, Marie-Claire LESIRE BONIN, Malika LACH-HAB, Didier DEVASSINE, Pascale BECUAU, Sandrine KOSTADINOV, Jonathan SAINTRAPT, Marie BLASQUEZ, Yves PURET, Claudette GAUDIN, Marie-Isabelle MIALOT, Dominique LARDUINAT et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Monsieur Francis BLONDIEAU	donne pouvoir à	Madame Jacqueline CHAMPION
Monsieur Geoffroy CANTAT	donne pouvoir à	Monsieur Raphaël FOSSET
Madame Sophie CUINIERES	donne pouvoir à	Madame Florence COMBES
Madame Isabelle CHAPUT	donne pouvoir à	Monsieur Jean-Claude LAUNAY
Madame Aurélie COUSIN	donne pouvoir à	Madame Sandrine KOSTADINOV
Monsieur Philippe MARME	donne pouvoir à	Madame Pascale BECUAU
Monsieur Tony JUNG	donne pouvoir à	Monsieur Jonathan SAINTRAPT
Monsieur Jean-Pierre PEAUDE CERF	donne pouvoir à	Monsieur Lionel DELHOMME

ABSENT : Monsieur Patrick BONGRAND

Secrétaire de Séance : Monsieur Lionel DELHOMME

Accusé de réception en préfecture
018-211801972-20220407-46-BF
Date de réception préfecture : 13/04/2022

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond ;

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), et notamment son article 107 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2313-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la note brève et synthétique, reprenant les informations essentielles du budget principal Ville (document annexé) ;

Vu l'avis de la Commission des finances consultée sur cette question lors de sa séance du mardi 5 avril 2022 ;

Vu le rapport du Maire ;

Vu Monsieur Jean-Claude LAUNAY, 5^{ème} Maire-Adjoint, rapporteur entendu ;

Considérant la tenue du débat d'orientation budgétaire lors du Conseil Municipal du 3 mars 2022 ;

Considérant qu'il est proposé aux membres du Conseil Municipal de voter le budget primitif 2022 du budget principal Ville ;

Considérant que les modalités de vote sont les suivantes :

* vote par nature,

* vote au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement – sans vote par opération.

Les principales masses de ce budget sont les suivantes :

Budget principal :

DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

Chapitres	Dépenses	Chapitres	Recettes
011 - charges à caractères général	4 664 148,32	013 - atténuations de produits	91 050,00
012 - charges de personnel	8 850 000,00	70 - produits des services	500 811,00
014 - atténuation de produits	167 500,00	73 - impôts et taxes	2 470 433,00
65 - autres charges de gestion courantes	2 836 503,72	731 - fiscalité locale	7 555 258,00
66 - charges financières	850 000,00	74 - dotations et participations	4 864 327,00
67 - charges exceptionnelles	10 000,80	75 - autres produits de gestion	99 210,00
68 - dotations aux provisions	500 000,00	76 - produits financiers	328 810,00
023 - virement à la section d'investissement	1 589 501,01	77 - produits exceptionnels	20 000,00
042 - opérations d'ordres	890 130,00	042- opérations d'ordres	890,00
		002 - excédent report de 2021	4 426 994,85
TOTAL	20 357 783,85	TOTAL	20 357 783,85

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

Chapitres	Dépenses	Chapitres	Recettes
20 - immobilisations incorporelles	6 000,00	13 - subventions d'investissements	13 653,00
204 - subventions d'équipement versées	107 580,00	16 - emprunts et dettes assimilées	1 112 264,99
21 - immobilisations corporelles	2 170 830,10	10 - dotations, fonds divers	231 030,00
23 - immobilisations en cours	52 708,90	1068 - excédents de fonctionnement capitalisé	231 496,75
13 - subventions d'investissements (indu)	18 140,00	024 - produits des cessions d'immobilisations	256 525,00
16 - emprunts et dettes assimilées	1 736 955,01	021 - virement de la section de fonctionnement	1 589 501,01
45 - opérations pour compte de tiers	20 000,00	45 - opérations pour compte de tiers	20 000,00
040 opérations d'ordres entre sections	890,00	040 - opérations d'ordres entre sections	890 130,00
restes à réaliser de 2021	53 832,33	restes à réaliser de 2021	261 549,09
001 - déficit report 2021	439 213,50		
TOTAL	4 606 149,84	TOTAL	4 606 149,84

DÉCIDE

- **d'adopter le budget primitif 2022 du budget principal Ville** (*note brève et synthétique annexée*) ;

*VOTE : à la majorité des suffrages exprimés : 22 « pour »,
6 « abstention » (Marie BLASQUEZ, Yves PURET, Claudette GAUDIN, Marie-Isabelle MIALOT,
Dominique LARDUINAT et Sylvie OLIVIER)*



**POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,**

Emmanuel RIOTTE

Accusé de réception en préfecture
018-211801972-20220407-46-BF
Date de réception préfecture : 13/04/2022